

QUESTION

POSÉE PAR LE GROUPE LES VERTS-IVRY Y VIVRE ET APPARENTÉ

L'État a décidé de faire sur le territoire de la Seine-Amont une opération d'intérêt national (voir le n°367 de juin 2006) : qu'en pensez-vous ?

Groupe des élus communistes et républicains

Daniel Mayet

Depuis de nombreuses années, l'attitude des gouvernements successifs envers le territoire de la Seine-Amont oscille entre désintérêt total et tentative de prise en main pour favoriser des projets ne répondant pas aux besoins et aux attentes des habitants.

En créant l'Association Seine-Amont développement, les communes d'Ivry, Vitry, Choisy, Alfortville, Orly, ainsi que le conseil général du Val-de-Marne, se sont donnés les moyens d'élaborer un véritable projet de territoire, visant à sa redynamisation économique et urbaine pour en faire un des pôles majeurs de développement et d'attractivité de la région parisienne.

Le travail accompli en quelques années n'est sans doute pas étranger au fait que l'État ait décidé du lancement d'une opération d'intérêt national (OIN) sur ce secteur.

Nous ne pourrions que nous en réjouir s'il s'agissait, par cette décision, d'accompagner l'action et les projets des villes, notamment en mobilisant les moyens financiers nécessaires à

la réalisation des infrastructures et des équipements publics qui devront être réalisés pour répondre à l'arrivée de milliers de nouveaux habitants, de nouveaux salariés.

Malheureusement, il semble que, comme bien trop souvent en ce qui concerne les engagements de l'État, l'écart soit grand entre les paroles et les actes.

Pour ne prendre que des exemples concernant Ivry, nous sommes en effet confrontés à des décisions de l'État qui nous font nous interroger sur la volonté réelle de celui-ci d'accompagner nos villes dans leurs projets.

C'est ainsi qu'en quelques mois ont été annoncés :

- la fermeture de l'hôpital Jean Rostand et sa maternité,
- la réduction des crédits pour l'achèvement de la réhabilitation de la cité Marat,
- la réduction des crédits pour l'aménagement de la ZAC RN 305,
- le refus de l'ANRU de financement de la

reconstruction de la cité Hartmann.

Tout ceci ne peut que susciter nos plus vives inquiétudes d'autant qu'au-delà de ces dossiers précis, bien des incertitudes subsistent sur d'autres, telle l'amélioration des transports en commun.

C'est dans ce contexte que vont s'engager les discussions avec l'État en vue de la création de l'Etablissement public d'aménagement (EPA). Le groupe communiste se félicite de la volonté de notre maire qu'elles se fassent dans la plus grande transparence en associant tous les élus et plus largement la population.

Nous sommes convaincus que dans ces conditions le conseil municipal saura, à chaque étape, prendre les décisions correspondant aux intérêts des Ivryennes et des Ivryens, à l'avenir de notre ville.

Groupe des élus socialistes

La notion d'opération d'intérêt national (Oin) est née en 1983 au moment de la décentralisation afin que l'État puisse garder des prérogatives spécifiques pour la réalisation d'opérations d'envergure ou stratégiques.

Il n'existe pas de définition de l'opération d'intérêt national. Chaque nouvelle opération est créée par un décret en Conseil d'État qui l'inscrit sur une liste. Sa création n'est pas subordonnée à une consultation préalable particulière. Sur une Oin l'État récupère les compétences de permis de construire, d'autorisation de lotir et de création de Zac. L'État veille à ce que les règles adoptées dans les Plans Locaux d'Urbanisme permettent la réalisation des opérations retenues. En cas de conflit, la vision de l'État prime.

La quasi-totalité des Oin sont réalisées par le biais d'un établissement public d'aménagement (Epa). C'est ce qui est envisagé pour l'Oin des bords de Seine en amont de Paris. Un tel Epa prend l'initiative des opérations. Il peut exercer un droit de préemption urbain.

Un périmètre d'Oin est délimité sur les secteurs stratégiques d'un territoire (en ville nouvelle, les centres existants des communes n'ont pas été inclus dans le périmètre). Les engagements et le financement entre l'État et les collectivités peuvent être matérialisés et encadrés par un protocole.

Douze communes sont impliquées dans l'opération d'intérêt national dite du « territoire Seine-Amont » : Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Alfortville, Choisy-le-Roi, Orly, Thiais, Chevilly-Larue, Ablon-sur-Seine, Rungis, Villeneuve-le-Roi, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. L'opération est définie dans une lettre du Premier Ministre au Préfet de Région. Après consultation des communes concernées, le Préfet a produit, en janvier 2006, un rapport qui, malgré de vastes motifs et d'amples considérants, reste somme toute assez peu ambitieux. La volonté principale semble être de vouloir bénéficier des 300 hectares disponibles entre les deux axes ferroviaires (rive droite et rive gauche) et la Seine pour construire des

logements. Un seul nouveau pont est prévu.

Un tel territoire mérite mieux : au moins deux ponts supplémentaires sur la Seine, des équipements publics, notamment des établissements de recherche et d'enseignement, des activités économiques en nombre important, des monuments nouveaux (que l'on pense au Stade de France dans la plaine Saint-Denis), combinés à une rénovation et une extension de l'habitat en proportion de l'activité créée en parallèle.

Accroître la population ne suffit pas. Une Oin n'a de sens que si elle correspond à un véritable projet urbain, économique et environnemental. N'oublions pas qu'une partie importante du secteur de la Seine-Amont se trouve en zone inondable et que le traitement des terrains en bord de Seine est à faire avec discernement en aménageant les berges pour la promenade en y créant des parcs et des espaces publics.

Une Oin peut être une excellente opportunité mais les communes doivent rester vigilantes, notamment vis-à-vis de l'Epa.

QUEST

L'État a décidé de faire sur le territoire de la Seine-Amont une opération

Nouvelle gauche radicale et écologiste

Jean-Paul Deléage

Seine-Amont : pour un partenariat équilibré !

Sur le territoire concerné par une opération d'intérêt national, telle que celle proposée pour Seine-Amont, le gouvernement garde l'entière maîtrise de la politique d'urbanisme, par exemple l'attribution des permis de construire.

Cela doit nous inciter à la prudence, sans pour autant négliger l'opportunité à saisir avec trois préalables :

1/ La compatibilité entre les projets de notre municipalité élaborés notamment lors des assises de la ville (RN 305, Avenir Gambetta, Gagarine-Truillot) et les objectifs de l'Etat qui aura la main pour l'ensemble des projets d'aménagement inclus dans l'espace Seine-Amont.

2/ Le soutien de l'Etat, avec des engagements financiers précis, au développement économique avec l'arrivée d'établissements publics (recherche, université, culture) et d'investisseurs privés ; ce dont on doit douter au moment où le gouvernement programme la fermeture de

l'hôpital Jean Rostand.

3/ L'aide aux nouveaux équipements publics pour faire face à l'augmentation de la population : par exemple pour Ivry trois écoles communales et un collège d'ici la fin de la prochaine mandature.

Notre responsabilité municipale ne doit pas nous enfermer dans une vision « localiste ». Seine-Amont s'est initialement constitué à partir de l'axe fluvial de la Seine, ce qui peut constituer une chance plutôt qu'un handicap. Nous devons donc œuvrer à trois objectifs :

1/ La réalisation de nouveaux franchissements de la Seine avec, dans l'immédiat, la construction de deux nouveaux ponts comme le propose l'architecte Paul Chemetov dans IVRY ma ville (n° 367) avec une comparaison éclairante avec les franchissements de la Seine qui équipent l'Ouest parisien.

2 / L'amélioration de l'ensemble du réseau de transport public de notre banlieue en concertation avec la région et l'ensemble des collectivités territoriales concernées. Il s'agit d'une

condition de la requalification du territoire de Seine-Amont en respectant l'équilibre entre espaces publics, habitat, lieux de travail, commerces, tel que le suggère notre maire (Imv n° 367).

3/ La requalification écologique et sociale de la vallée de la Seine : l'espace naturel est une composante essentielle du territoire avec un élément spécifique, le littoral fluvial comprenant le plan d'eau et les berges.

Si l'histoire prouve l'implication de notre ville avec la Seine, nous affirmons que son avenir restera lié à ce fleuve en rapport évidemment avec l'évolution technologique. Ainsi seulement pouvons-nous penser le futur de notre cité : Ivry-sur-Seine !

Aimé Savy

Mouvement républicain et citoyen

Le gouvernement veut confier le logement aux banques

Nous avons écrit ici même en juin : « M. de Villepin a décidé que le territoire Seine-Amont auquel nous appartenons allait devenir Opération d'Intérêt National, c'est-à-dire que c'était l'Etat qui allait diriger et non les communes ».

Est-ce exagérer ? C'est le Préfet qui crée les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) dans une OIN. C'est le gouvernement qui va créer l'organisme de gestion de cet ensemble de communes, l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement), et qui va nommer le directeur en conseil des ministres. Cet EPA, qui bien sûr invitera à son conseil d'administration les maires des communes englobées, décidera de la construction des logements et de bien d'autres choses pour lesquelles du terrain est nécessaire, en sollicitant les communes pour assurer ses ressources et les frais de fonctionnement qui suivront.

On est tous d'accord : il faut plus de logements, plus de transports en commun, plus d'écoles et de services. Mais il faut savoir : voulons-nous faire comme à Issy les Moulineaux ? Des milliers et des milliers de m² de bureaux, avec tout ce que cela implique au plan des services, des équipements et des infrastructures liés à l'immobilier d'entreprise ? Ou bien voulons-nous maîtriser notre développement, construire plus de logements ? Car quand l'Etat parle de « 3000 logements neufs par an sous cinq ans, en respectant les objectifs de mixité sociale », de quoi s'agit-il ? Combien veut-il financer de Hlm, de PLA ? Au nom de la mixité sociale, il nous fait faire du logement non aidé, au mieux de l'intermédiaire. Les enfants des ivryens, même en travaillant à deux, ne peuvent plus se loger. Plus grave encore : le Plan de cohésion sociale de Borloo planifie la démolition de 200 000 logements dès cette année et cela pendant cinq ans. Les reconstructions qui suivent réduisent le parc de logements sociaux de 20 %. Et pour réaliser cet objectif, l'Etat veut

étendre au maximum les droits à bâtir afin d'attirer les investisseurs privés, puisque ni lui, ni la Région, n'ont l'intention de financer la construction de logements à loyers modérés.

Accepter cette évolution, c'est abandonner les prérogatives communales sur les parties les plus évolutives de notre territoire et par là-même sur le reste de la commune, puisque nous serions obligés de nous endetter pour équiper prioritairement ces zones-là. Nous refusons ce désengagement qui laisse toute la place à la logique du profit. Avec les communes voisines, nous avons construit une intercommunalité de projets et mené dans ce cadre des opérations coordonnées tout en gardant la maîtrise de notre territoire. Pourquoi ne pas continuer ainsi ?

ION

on d'intérêt national (voir le n°367 de juin 2006) : qu'en pensez-vous ?

Les Verts - Ivry y vivre et apparenté

Chantal Duchene

Le Gouvernement a décidé une opération d'intérêt national sur la Seine-Amont. Nous approuvons l'objectif de mutation et d'accueil de nouveaux habitants, là où il y a de l'espace pour les accueillir, pour Ivry, sur le secteur Avenir Gambetta. Néanmoins, pour préserver l'environnement, il faut, face au risque d'inondation, maintenir les berges de la Seine en état naturel là où elles ne sont pas déjà urbanisées, dépolluer les sols, et mettre aux normes les usines polluantes (CPCU) et bruyantes (Dupuy) d'Ivry-Port. Cette opération d'intérêt national peut être une opportunité pour la population si les nombreuses familles ivryennes en attente de logement bénéficient des nouvelles constructions et si l'opération permet le développement et l'embellissement du territoire. L'habitat doit être diversifié dans ses formes et dans son peuplement et être accompagné par le développement de services de proximité et de commerces et être bien desservi par les transports en commun (amélioration des fréquences du RER C et ouverture d'un accès côté rue Saint-Just, tram-

way le long de la Seine...). Les atouts économiques de la Seine-Amont, autour du pôle santé (Ivry, Vitry, Villejuif) et du pôle alimentaire (Rungis) doivent être développés et s'inscrire dans les métiers d'avenir du développement durable, avec la mise en place des formations correspondantes. Afin d'éviter que les décisions soient imposées par l'Etat, nous nous prononçons pour la création d'une structure intercommunale, d'un conseil de développement permettant d'associer les forces économiques et sociales et de structures favorisant la participation de la population. La réussite du projet reposera largement sur les moyens financiers qui seront dégagés. C'est à cette aune que nous jugerons la volonté de l'Etat.

à propos...

A Ivry, dès la mise en place des comités, le maire a décidé de mettre dans tous les collectifs d'animation des comités de quartier un élu de sa majorité. La charte présentée au conseil municipal de juin et votée par les seuls élus de la majorité, reprend non seulement cette décision, mais précise que l'élu de la majorité doit être l'unique membre du conseil municipal. Ainsi, ces nouveaux comités de quartier ne sont pas plus autonomes que ceux que nous avons toujours connus à Ivry. Seule grande nouveauté, les élus d'opposition ne pourront plus faire partie des collectifs d'animation du quartier ! Il va sans dire que nous ne partageons pas cette conception de la démocratie. Pour nous, ce sont les habitants seuls qui élisent les membres de leur collectif d'animation. Aucun élu ne peut en être membre. Par ailleurs, en l'absence à Ivry de conseil des étrangers non-communautaires, et de conseil des jeunes qui permettraient aux catégories traditionnellement exclues de la parole publique de participer à la vie de la cité, ces comités de quartier risquent de s'essouffler très vite, étant dans l'incapacité de s'élargir et de se diversifier.

E. Loichot

Philippe Bachschmidt

Groupe des élus de droite

En lançant une opération d'intérêt national sur Seine-Amont, territoire longeant la Seine d'Ivry à Orly, l'Etat s'engage sur 20 ans pour le développement économique et urbain, grâce à un établissement public d'aménagement associant les communes et le département.

Seine-Amont bénéficie d'atouts nombreux, sous-utilisés à cause de la gestion déficiente des nombreuses municipalités communistes : réseaux de transport, aéroport d'Orly, marché de Rungis, pôles universitaires et hospitaliers, terrains disponibles, quartiers à reconstruire... Les experts répètent que c'est un secteur stratégique en Ile-de-France !

S'il a fallu attendre aussi longtemps, sous l'impulsion du gouvernement actuel, c'est que les maires communistes voulaient rester maîtres chez eux. Aujourd'hui ils n'ont plus les moyens de mener leur politique : ils ont désormais besoin de l'Etat.

Cette opération sera l'occasion de transformer et d'embellir la ville, d'accueillir de nouveaux

habitants, de nouvelles activités et de nouveaux emplois.

Elle imposera aussi de revoir les projets en cours : usine d'incinération, travaux sur la RN 305, mutations d'Ivry-Port et du centre-ville, stationnement...

Cette opération réussira à condition que l'Etat assume son rôle de pilotage, garant de l'intérêt général, et que les élus et les habitants, dans leur pluralité, soient associés. On ne peut laisser carte blanche aux maires communistes pour dépenser sans contrôle une manne financière de l'Etat dans des politiques partisans dangereuses pour l'équilibre social et la qualité de vie.

à propos...

La déchetterie à Ivry

L'emblème d'Ivry n'est ni le parfum comme pour Grasse ou le savon pour Marseille ; c'est un incinérateur d'ordures dont les immenses cheminées crevant le ciel sont connues de toute l'Ile de France. A cela sa déchetterie organisée pour accueillir les encombrants

de 90 villes n'empêche nullement les dépôts sauvages à Ivry ; pourquoi ? La première cause est que l'accès à la déchetterie est tellement « fliqué » que, découragés, les déposants des autres villes n'ont guère de scrupules pour déposer leur chargement n'importe où. Quant aux Ivryens, eux aussi découragés, ils préfèrent fractionner leurs encombrants dans le service régulier de ramassage ce qui en augmente le coût pour la ville ; donc pour ses contribuables. Les questions fourmillent : Comment se fait-il que l'on ait permis l'accès à cette déchetterie pour autant de villes ? Y a-t-il eu convention avec Ivry ? Si oui, laquelle, sur quel fondement ? Pour conclure :

1 - Maintenir la déchetterie dans la ville, oui mais pour les seuls Ivryens !
2 - Notre emblème, l'incinérateur d'ordures, dont le bail s'achève en 2010, un référendum local doit être mis en oeuvre pour exprimer la volonté de son départ. La vie moderne ne permet plus la centralisation du traitement des ordures. Le fractionnement et la répartition des missions au plus près des villes apporteront compréhension et responsabilité à l'ensemble de nos concitoyens.

Gabriel Onesto